

Déroulement de la formation

La phase de formation théorique au code de la route

Cette formation est nécessaire seulement si vous avez obtenu un permis de conduire il y a plus de 5 ans. Dans les autres cas, la formation pratique suffit.

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée;
- les usagers vulnérables
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...)
- la pression des pairs.

La phase de formation pratique à la conduite

La formation pratique intègre l'apprentissage de la conduite du véhicule et de son chargement, la maîtrise des manœuvres élémentaires, l'attelage et le dételage, ainsi que différents modules de sécurité routière destinés à renforcer le comportement positif de l'apprenti conducteur.

Concernant le permis BE, il n'y a pas de volume minimal de formation obligatoire. Votre nombre d'heures sera donc déterminé par votre centre de formation en fonction de vos compétences.

Cette formation a pour but de vous préparer à l'épreuve pratique du permis BE, qui comporte deux parties :

- Une partie hors circulation
- Une partie en circulation

Adresse de la formation hors circulation :

Parking du Breuil, 71500 LOUHANS

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :

5 min

Partage de la piste de formation :

La piste n'est pas partagée actuellement mais une piste d'examen poids lourd se situe à côté, en cas d'examen lors de la manœuvre les questions liées à la conduite d'une remorque seront révisées.

Capacité d'accueil :

Il n'y a pas d'aménagement sur la piste

Disponibilité de la piste :

Il n'y a pas de limite d'amplitude horaire de la piste mis à part qu'elle n'est pas éclairée donc inutilisable dès que la nuit tombe en hiver. Cependant la piste ne peut pas être utilisée le lundi matin et en début d'après-midi (jour du marché) et pour toutes les manifestations organisées par la ville de Louhans ou associations qui en auraient eu l'autorisation. Par exemple : fête foraine ou manifestation Harley Davidson.

Le jour de l'examen

- **Épreuve théorique générale (code) pour les candidats n'étant pas titulaires d'un permis ou si le dernier permis obtenu a plus de cinq ans :**

Cette épreuve consiste à vérifier vos connaissances concernant le code de la route, la forme, la couleur et la signification des symboles de la signalisation verticale et horizontale. Elle apprend également à connaître les règles de circulation et savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers. Les cours de code sont dispensés à l'auto-école mais nous disposons également d'un partenariat avec Icodile vous permettant de travailler le code via internet, où vous voulez quand vous voulez, sur ordinateur, tablette ou portable.

- **Épreuve hors circulation (plateau)**

L'épreuve hors circulation ou « plateau » dure 20 minutes et comporte :

- Des vérifications courantes de sécurité
- Un attelage
- Une interrogation orale avec tirage au sort parmi 12 thèmes
- Un exercice de maniabilité avec une manœuvre en marche arrière entre des piquets
- Un dételage

Pendant toute la durée du test de connaissances, l'inspecteur surveille vos gestes et postures. Vous devez porter des gants et le gilet haute visibilité et ne pas avoir de comportements qui pourraient occasionner chutes ou blessures.

Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir un score minimum de 19 points sur 23, sans note éliminatoire et à condition d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans (sous réserve de la validité du code).

3) Épreuve en circulation

L'épreuve en circulation peut être passée à la suite de l'épreuve plateau. Elle dure environ 40 minutes et a lieu sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains (1/3 du parcours), routiers, et si possible autoroutiers ou assimilés (2/3 du parcours).

Vous devrez notamment :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- Emprunter des routes droites, négocier des virages.
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération.

- Dépasser et croiser des véhicules.
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Une phase de conduite en autonomie d'environ 10 minutes permettra également de vous évaluer sur votre capacité à gérer votre itinéraire.

L'expert évaluera particulièrement les compétences suivantes :

Connaissance et maîtrise du véhicule :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Connaître et utiliser les commandes